



Décembre 2021, n° 237

Rentrée 2021
CAEN Lycées AESH
Pouvoir d'achat
Violences faites aux femmes
Orientation CPE TZR
Mutations interacadémiques 2022

Éditorial

Depuis cette rentrée, le ministre de l'Éducation nationale ne manque pas une occasion de s'essayer à de nouveaux rôles. A commencer par se vanter d'être le plus durable, au grand dam de notre École ; et pourtant, il cherche encore son image. « Hier écrivain maudit dont l'œuvre peinait à trouver son public », aujourd'hui nouveau croisé de la langue française, ardemment soutenu par la dame du président des riches, Jean-Michel Blanquer n'en finit pas d'envoyer des écrans de fumées qui masquent bien mal un bilan désastreux. Il avait promis une revalorisation historique, elle le fut, laissant 42 % des personnels sur le bord du chemin, lui qui s'est déplacé à l'assemblée pour refuser aux AED et AESH le versement de la prime Rep/Rep+, au prétexte que leur grille a été timidement revue (déjà obsolète du fait de l'inflation) et qu'ils et elles pourraient dorénavant faire des heures sup. Quelle vergogne !

Quant à son bilan pour le second degré, l'heure arrive de le dresser : il est globalement très négatif. Ce sont 7 900 postes qu'il aura supprimés en 5 ans dans le seul second degré. Nous en avons perdu 250 à Grenoble depuis 2018, tout en ayant absorbé 6 000 élèves supplémentaires. Nous en perdrons encore dans le second degré à la rentrée prochaine pour financer la création de postes de CPE aux abois depuis longtemps. Ce redéploiement est inique. La réforme du lycée, maintenant installée, nourrit toutes ces suppressions selon le schéma que nous avons hélas pertinemment décrypté. La suppression à venir d'encore davantage d'options est une catastrophe pour l'offre de formation. Et c'est dans ce contexte de pénurie où nous aurions tellement besoin de moyens supplémentaires pour réparer les effets de la crise sanitaire que ce ministre drague Bercy de manière aussi indécente qu'éhontée en lui rendant 75 millions d'euros.

Conception dangereuse de l'école, triste bilan

Notre second degré est victime d'une casse sociale à bas bruit. Le ministre, dans les pas de la Loi de Transformation de la Fonction Publique ne se soucie même plus de la crise de recrutement, faisant son miel du contrat et de toujours davantage de précarité. Il supprime de nouveau la formation des stagiaires à la rentrée prochaine. Pire, il joue l'intimidation envers les collègues, sur le ton grossier et brutal de « l'école de la république, tu l'aimes où tu la quittes », alors qu'il se donne tous les moyens d'en être le premier fossoyeur, servant les intérêts d'un libéralisme toujours plus dur et autoritaire.

C'est dans ce contexte que le dégel du point d'indice est aujourd'hui incontournable et qu'il est indispensable de rendre de l'attractivité à nos métiers. Notre sort est celui de l'hôpital, l'asphyxie programmée. Ensemble, il nous faut prendre les choses en mains. Rien n'est jamais inéluctable et dans le contexte de campagne présidentielle, c'est à nous de porter, faire entendre, et débattre le projet d'École que nous voulons. Dans nos établissements, donnons de la voix, prenons la parole pour construire une action d'envergure à la hauteur des enjeux. Protection sociale, retraites, dégel du point d'indice, salaires et pensions, temps de travail, effectifs, conditions d'exercice, recrutement, ce gouvernement a tout faux. A nous de le faire entendre !

Les retraité-es seront en manifestation à Paris le 2 décembre pour l'augmentation des pensions et leur indexation sur le salaire moyen, pour la défense du système de santé et la création d'un grand service public de l'autonomie, pour la défense et le développement des services publics de proximité. Ils et elles ont tout notre soutien !

Corinne Baffert



Le CAEN s'est déroulé le 21 octobre en présence de la Rectrice et de la vice-présidente. À l'ordre du jour, les bilans des examens et des affectations, différentes feuilles rouges, la nécessité de construire en urgence des lycées dans notre académie, particulièrement

Nous ne pouvons pas ne pas revenir sur les propos de notre ministre ce mardi lors d'une formation sur la laïcité. Non, les suspensions et les propos menaçants du ministre à l'endroit des enseignant-es qui ne transmettraient pas les valeurs de la République ne sont pas recevables ! Ils sont même indignes de sa fonction !

Depuis des mois, le ministre de l'Éducation nationale s'invente des supposés ennemis de l'intérieur pour se construire une stature politique et un destin personnel.

Comment un ministre de la République peut-il s'abaisser à de si basses manœuvres, en particulier en instrumentalisant une nouvelle fois la laïcité dont il fait un outil de division plutôt que de concorde ?

Le piège est grossier, le tuyau bien connu et ne parviendra pas à masquer les échecs de sa politique éducative.

La FSU rappelle que c'est en reconnaissant aux fonctionnaires leur qualité de citoyen qu'on leur permet de faire vivre et de transmettre les valeurs de la République.

La FSU exige que Jean-Michel Blanquer revienne publiquement sur ses propos insultants pour l'École et les personnels qui la font vivre.

Sur le CAEN d'aujourd'hui, nous nous attendions, après le simulacre de dialogue social que nous avons connu il y a un an, à un CAEN du monde d'après. Il n'en est malheureusement rien ! Alors que le CAEN devrait être un lieu de échanges, de discussions et de propositions sur le schéma prévisionnel des formations secondaires, le programme d'investissements, de subventions de fonctionnement des lycées, la formation continue des adultes, l'enseignement supérieur, nous voyons encore et toujours une partie des documents préparatoires dignes d'une campagne de communication, sans aborder les problèmes que connaissent les élèves et les personnels dans notre académies.

L'heure n'est pas à admirer les « beaux chantiers » dans les lycées de notre région, quand les indicateurs concernant le mal-être des enfants et adolescent-es n'ont jamais été aussi inquiétants. Le constat lors de cette rentrée est dramatique : multiplication des agents en situation de souffrance professionnelle, perte d'attractivité pour nos métiers notamment pour le service social, sentiment exacerbé de perte de sens.

Ce n'est pas l'organisation de réseaux, nouvelle gouvernance des territoires qui fera réussir les élèves. C'est d'une tout autre politique pour l'éducation dont la société a besoin !

Pour le 1^{er} degré, il est indispensable que les moyens soient octroyés pour s'atteler aux conséquences pédagogiques de la crise sanitaire, car ses effets seront durables. Il faut une baisse des effectifs dans toutes les classes, des postes de RASED, des postes de Plus-de-maîtres-que-de-classes et des postes de remplaçants.

La politique qui consiste à recentrer les moyens sur le seul dédoublement de certaines classes en éducation prioritaire, sans augmentation globale des moyens sur l'ensemble du système, revient à laisser pour compte les élèves des familles populaires qui ne sont pas en Éducation prioritaire.

Par ailleurs, la FSU rappelle que la proposition de loi Rilhac votée en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale, ne répond en rien aux besoins des directeurs et directrices d'école. En créant un emploi fonctionnel, on ouvre la porte à la mise en place d'un statut hiérarchique dans les écoles qui en bouleverserait le fonctionnement. Les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'École sont les grands absents de ce texte.

Une rentrée scolaire 2021 sous le signe de



de l'Éducation nationale

présidente de la Région en charge des lycées.

travaux sinués et incomplets sans réelles actions sur la mixité... et les beaux travaux de la région, sans réponse sur la situation en Haute-Savoie. Beaucoup de communication pour rien, mais l'occasion pour la FSU de faire le point sur la rentrée.

L'attribution d'une aide administrative, tant attendue par les directeurs et directrices, est noyée dans une coresponsabilité de l'État et des collectivités, présageant un renforcement des disparités territoriales. Quant aux décharges, elles seront fonction « du nombre des classes » mais aussi des « spécificités de l'école ». Une résonance très forte avec l'expérimentation marseillaise et une gestion contractualisée, au cas par cas, qui rompt avec les principes d'égalité qui régissent normalement l'institution.

Dans le second degré, dans notre académie, ce sont plus de 250 postes qui ont été supprimés depuis 2018 alors que nous avons accueilli 6 000 élèves en plus. Concrètement, cela veut dire des classes surchargées, une offre de formation qui se réduit et aucun moyen réellement dégagé pour faire face aux conséquences pédagogiques de la crise sanitaire.

Dans les lycées, alors que les équipes des lycées sont actuellement sommées de produire un PLE (projet local d'évaluation), les injonctions et prescriptions des IPR pleuvent sur les collègues. La FSU demande l'abrogation du PLE qui loin de recréer de l'égalité entre élèves dérive déjà vers un contrôle continu du travail des enseignants. La suppression des épreuves nationales, terminales et anonymes du bac a renforcé les sélections inégalitaires de Parcoursup basées toujours plus sur la réputation du lycée d'origine. Il est urgent de tirer les enseignements de son sondage mené auprès des jeunes bacheliers : 82 % jugent la plate-forme « stressante » et 61 % estiment qu'elle n'est pas « juste » et ne traite pas tous les candidats de la même manière.

La précarisation touche l'ensemble du salariat et cela commence par les jeunes. L'Éducation nationale n'y échappe malheureusement pas. Ainsi, la « réforme » de la formation des enseignant-es et des CPE imposée à une profession qui la rejette unanimement, fait de la précarité une voie d'entrée normale dans le métier. C'est un obstacle important à l'attractivité des métiers de l'enseignement et cela pose de nombreuses difficultés aux étudiant-es, tout en faisant porter une partie importante du coût de la formation sur les étudiant-es, avant le concours.

de la livraison de beaux chantiers

- Cran Gevrier (74)

EXTERNAT - APRES



MENTS DE FONTION - APRES



Notre ministère s'engage sur un plan d'action en faveur de l'égalité Filles/Garçons. Que dire de la situation des AESH qui sont dans notre académie pour 94 % des femmes ! Est-ce que le métier d'AESH peut « offrir des perspectives à toutes et tous » ? La réponse est malheureusement non et c'est bien l'éducation nationale qui est responsable de cette situation. Non contente de dégrader les conditions d'accompagnement pour les élèves, au nom de la mutualisation aux vertus tout économiques, l'institution refuse aux AESH un statut et un salaire leur permettant de vivre décemment.

Pour résumer, nous ne pouvons que reprendre les termes du Président de la République qu'il a prononcés le 12 octobre « *On a ces dernières années sous investi en éducation, formation, enseignement supérieur et la recherche* », oubliant juste de préciser qu'il en porte l'entière responsabilité.

Face à ce constat, la FSU demande un plan d'urgence pour l'éducation et la formation à destination des services publics. L'école et l'université doivent prendre toute leur place pour sécuriser les parcours scolaires et professionnels des jeunes, pour élever le niveau de qualification, pour accueillir tous les jeunes sans solution de formation et pour rescolariser tous ceux victimes de rupture de contrats d'apprentissage (38% chez les moins de 18 ans au niveau national). Le service public de l'éducation a plus que jamais besoin de recrutements de personnels formés à la hauteur des besoins et des enjeux sociétaux.

Rentrée des lycées : toujours plus

Notre enquête de rentrée auprès de nos sections syndicales locales nous ont permis de tempérer les discours de l'administration et de ses cadres qui affichent toujours beaucoup de satisfaction à réussir chaque année à nous faire fonctionner avec toujours moins.

Si le nombre d'élèves ne faiblit pas (une année avec des demi-classes nous l'avait fait oublier), les moyens alloués au service public d'éducation eux ne cessent de diminuer (7900 postes supprimés en 5 ans, merci Macron !).



Localement, aux effectifs de cette génération fort nombreuse (à qui l'on aura décidément tout fait subir avec des classes en sureffectif, les réformes du collège et du lycée, Parcours Sup et la non-crédation de places supplémentaires dans le supérieur, le confinement !) s'ajoutent des apports migratoires d'autres régions et les lycées débordent. C'est notamment le cas en Nord-Isère et en Haute-Savoie.

Nous alertons la région AURA sur cette situation depuis de nombreuses années mais malheureusement c'est l'inaction totale sur la construction de lycées supplémentaires.

Du côté des enseignant-es, la réforme du lycée en réduisant les enseignements aura permis que les besoins soient globalement pourvus, même si localement il manquait parfois des professeurs, notamment en langues, mais aussi de manière structurelle en Économie Gestion et en SII où la pénurie de candidats est sévère (au 15 novembre il manque toujours un professeur de SII au lycée La Pléiade !)

En ce qui concerne les assistants d'éducation, parfois recrutés tardivement, les besoins accrus liés à la gestion de la crise sanitaire, les mesures liées au plan vigipirate ainsi qu'une augmentation plus ou moins tangible de la conflictualité liée au contrôle continu et la détresse psychologique des élèves en contre-coup des confinements passés, placent les vies scolaires dans des situations très difficiles et nombreux sont les établissements qui ont besoin d'au moins un AED à temps plein de plus. CPE et AED sont appelés sans cesse à se démultiplier, chaque année plus mobilisés par l'institution sur des missions davantage logistiques qu'éducatives.

Les difficultés de recrutement de notre institution qui n'attire vraiment plus les foules touchent toutes les catégories de personnels, on relève plusieurs infirmières scolaires manquantes, du personnel administratif (alors que les moyens alloués sont déjà très insuffisants), de laboratoire et des personnels de service. Pour ces derniers la gestion des personnels de la région AURA est encore pire que celle de l'Éducation nationale, les personnels en congés maladie n'étant quasiment jamais remplacés. Certains établissements font état de plus de 5 agents manquants. En conséquence les locaux sont nettoyés une seule fois par semaine pendant que la région claironne sur des protocoles de nettoyage renforcé pour faire face à la crise sanitaire. Scandaleux !

Les collègues nous ont également fait remonter les contraintes énormes d'organisation du lycée Blanquer avec des moyens serrés qui font que les emplois du temps sont un véritable casse-tête dans beaucoup d'établissements. Les cours sont inamovibles, les emplois du temps des classes et des professeurs dispersés sur toute l'amplitude hebdomadaire. Les élèves sont clairement dissuadés de suivre des options, leur emploi du temps étant incompatible.

avec toujours moins

La tendance à la réduction de l'offre d'enseignement est nettement actée (options, LV3, voire Enseignement de Spécialité) pour récupérer des moyens et permettre la mise en place de cours à effectifs (un peu) réduits car une autre tendance est l'augmentation des effectifs dans les groupes d'enseignement de spécialité.

Il serait temps qu'à nouveau un gouvernement donne les moyens nécessaires pour une école publique digne de ce nom ! 5^{ème} puissance économique mondiale il paraît...

Olivier Moine

D'autres articles sur le lycée en ligne sur notre site :

Réformes Blanquer : droit dans le mur, quoiqu'il en coûte !

Alors que les réformes prennent l'eau de toutes parts, Blanquer maintient sa transformation de l'école en système éducatif concurrentiel.

<https://grenoble.snes.edu/2294>



Lycée Blanquer : en marche vers un accroissement des inégalités

Bien qu'elles s'affichent comme moteur de progrès social, les statistiques publiées par l'institution montrent que les réformes Blanquer ne font qu'amplifier les inégalités sociales et de genre.

<https://grenoble.snes.edu/2295>



AESH, toujours mobilisé-es

Les AESH se sont mobilisé-es le mardi 19 octobre pour une augmentation des salaires, un vrai statut et la fin des PIAL...

Grâce aux mobilisations de l'année scolaire dernière, initiées par la FSU, le ministère a concédé une avancée significative en instaurant une grille à avancement automatique et une (toute petite !) revalorisation indiciaire. Mais l'ensemble du dispositif est bien loin de répondre aux revendications des AESH et de plus, un mois à peine après son entrée en vigueur, la nouvelle grille doit déjà être modifiée suite à la revalorisation du SMIC au 1^{er} octobre 2021 !

Comme il l'a fait pour les AED, le ministère vient également de refuser une nouvelle fois d'élargir le versement de l'indemnité REP/REP+ aux AESH.

Jean-Michel Blanquer pousse le mépris jusqu'à justifier ce refus par l'augmentation indiciaire intervenue au 1^{er} septembre 2021. Une justification totalement hors de propos puisque cette « revalorisation » concerne tou-tes les AESH, qu'ils ou elles exercent en éducation prioritaire ou pas.

Il est donc toujours urgent :

- d'augmenter les rémunérations de toutes et tous les AESH et sur toute la carrière ;
- de garantir la possibilité de contrats à temps complet pour vivre dignement ;
- d'abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens ;
- de créer un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;
- de recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves ayant des notifications d'être accompagné-es à la hauteur de leurs besoins ;
- de donner de vrais moyens à l'École pour recruter tous les personnels dont il a besoin (via une vraie revalorisation salariale avec le dégel du point d'indice) et pour réduire les effectifs dans les classes.

Le groupe de travail académique du mercredi 6 octobre, réuni pour examiner la nouvelle version du guide académique à destination des AESH, a été une nouvelle fois l'occasion pour la FSU de porter toutes ces revendications devant l'administration.

Pouvoir d'achat : Tout sauf l'augmentation des salaires

Le pouvoir d'achat est l'une des préoccupations essentielles des Français. L'inflation a redémarré, les prix de l'énergie s'envolent, les dépenses contraintes augmentent. L'offensive est générale pour affirmer que Macron est « le président du pouvoir d'achat ». Les déclarations et rapports, avec des résultats variables, se succèdent sans convaincre. Pour 56 % des Français leur pouvoir d'achat a plutôt diminué en 4 ans d'après un sondage récent.

Bruno Le Maire chante sur tous les tons une reprise de l'économie « exceptionnelle ». Les grandes entreprises se portent bien. Le montant des dividendes distribués a bondi de 60 % en deux ans, soit 9 milliards d'euros supplémentaires. Légitimement se pose la question d'un meilleur partage de la valeur ajoutée en faveur du travail. La solution la plus facile, augmenter les salaires. La question salariale s'invite non seulement dans les revendications syndicales mais dans le débat public.

Tournons-nous d'abord vers l'État employeur qui peut donner l'exemple. Prenons le cas des personnels d'enseignement et d'éducation.

Le salaire net mensuel moyen d'un professeur du 2nd degré est inférieur d'environ 10 % à celui d'un cadre A de la Fonction publique, d'environ un tiers à celui d'un cadre du secteur privé et de 17% à la moyenne de l'OCDE au bout de 15 ans de carrière. Sa faiblesse en début de carrière (1.18 fois le SMIC) est notoire. Face à ces comparaisons internationales défavorables à la France et à ce déclassement salarial, quelle réponse du ministre ?

Une hausse générale des traitements « gelés » depuis des années ?

Une prime annuelle d'équipement de 150 euros net. Et surtout une prime « d'attractivité » dont l'année 2022 verra la mise en place de la deuxième tranche (jusqu'au 9^{ème} échelon). Ce plus est évidemment bon à prendre pour les personnels concernés mais est-ce la « revalorisation historique » dont parle Blanquer ? On en est loin en excluant 42% de la profession et en ne cotisant pas sur cette prime pour la retraite !!!

Pour le SNES-FSU, restaurer l'attractivité de nos professions passe en premier lieu par le rattrapage des pertes salariales subies, par l'augmentation de la valeur du point d'indice, par des mesures fortes de revalorisation des carrières.

Le gouvernement peut aussi décider de revaloriser le Smic. Depuis juillet 2012 il n'a pas connu de coup de pouce (hors inflation). Cette solution permettrait d'élever le plancher de l'ensemble des salaires. Mais ce n'est pas le choix qui est fait.

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat est reconduite une 3^{ème} année pour les bas salaires. Cette prime « Macron » permet aux employeurs de verser aux salariés gagnant moins de trois fois le Smic une prime dans la limite de 1 000 €, limite portée à 2 000 € dans certains cas. En 2021, elle bénéficie notamment aux travailleurs de la « deuxième ligne » (éboueurs, caissières, livreurs, agents de sécurité ou de propreté...) particulièrement impliqués pendant la crise sanitaire. Mais n'ayant aucun caractère obligatoire, elle est au bon vouloir du patronat, donc inégalitaire. Elle lui permet de contourner les augmentations générales de salaires et d'être gagnants-gagnants sur les « charges salariales et fiscales » puisque cette prime est exonérée d'impôt, de cotisations et de contributions sociales (CSG, CRDS). Les travailleurs eux sont perdants car la cotisation est du salaire socialisé et le montant de cette prime ne rentre pas en compte dans le calcul de la retraite. La défiscalisation et la désocialisation sont autant de rentrées d'argent en moins dans les caisses de l'Etat et de la Sécurité sociale. Ce manque à gagner sera répercuté sur de nouvelles coupes budgétaires dans les services publics et sur les prestations de la Sécurité sociale.

La prime d'activité versée à 6 millions de Français par la CAF et la mutualité sociale agricole (MSA), est de la même veine. Elle apporte des revenus supplémentaires à des travailleurs sous-payés.

Encore et toujours des primes !!!

Des dispositifs comme le chèque énergie ou la récente « indemnité inflation » de 100 euros ne traduisent pas une augmentation durable du niveau de vie, mais une compensation temporaire répondant aux difficultés financières d'une partie de la population. Des aides ponctuelles, certes bienvenues, mais rien de pérenne.

L'importance de ces « efforts » pour éviter toute augmentation significative des salaires est à lire au regard d'un débat vieux de vingt ans, débuté sous Lionel Jospin dès 2001. Le patronat, la Droite, la « Gauche » sociale - démocrate, la Macronie et de nombreux économistes libéraux s'y opposent : au nom de la compétitivité des entreprises, il ne faut pas renchérir le « coût du travail ».

Or, les seules mesures socialement efficaces et justes sont l'augmentation des salaires, des pensions de retraite et des minimas sociaux. Profitons avec le SNES et la FSU de la campagne électorale pour imposer cette idée dans le débat public.

Texte adopté par la CA académique du 18.11.21

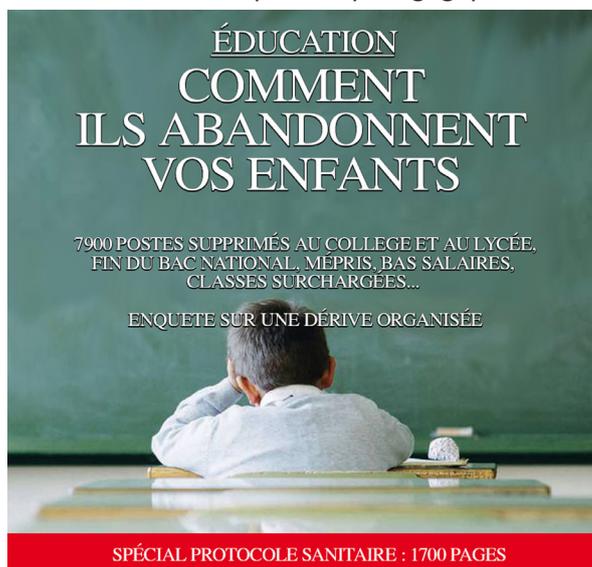
Lors de sa dernière allocution dans cette période de précampagne électorale assumée, Emmanuel Macron a dévoilé le terme phare de sa politique avec un champ lexical qui reprend les propos de son prédécesseur Nicolas Sarkozy et son « Travailler plus pour gagner plus ». En découle la réforme de l'assurance chômage pour celles et ceux qui n'ont qu'à traverser la rue, l'annonce de la réouverture de la réforme des retraites avec un vote de pression des sénateurs pour allonger la durée de cotisation et l'âge de départ légal. Le candidat Emmanuel Macron place clairement la barre économique à droite alors que son gouvernement est incapable de faire face à la hausse des prix qui touche l'ensemble de la population. Au lieu d'une baisse des taxes, profondément inégalitaires, le gouvernement a choisi de faire un chèque électoraliste de 100 euros visant en particulier à gagner un électorat. Emmanuel Macron se présente comme le président du pouvoir d'achat alors que le taux de pauvreté n'a cessé d'augmenter pendant son quinquennat, qu'une récente étude montre que la politique du gouvernement aurait profité à toutes les classes sociales, sauf les plus modestes.

Les fonctionnaires ne sont pas épargnés par cette politique avec le blocage du point d'indice depuis 2017 alors que l'inflation cumulée est de plus de 5 %. Cette dégradation de nos traitements s'accompagne d'une augmentation de la précarité avec des CDD qui deviennent la norme pour l'ensemble de la Fonction publique. L'éducation nationale n'est pas ménagée et ça n'est pas le saupoudrage du Grenelle de l'éducation qui inverse la tendance. La destruction de la formation initiale avec la mise en œuvre de la contractualisation pour les futures enseignant-es et CPE, la revalorisation insuffisante (au niveau du SMIC) des AESH les condamnant à vivre dans la précarité sont les exemples criants de cette politique. Ultime mépris, le refus du gouvernement d'élargir les indemnités REP et REP+ aux AED et AESH montre l'absence de considération pour ces personnels, avec pour argument le « travailler plus pour gagner plus » des heures supplémentaires, sinistre escroquerie.

Dans tous les services publics, nous devons faire face à une crise des vocations. Dans les hôpitaux, 1 lit sur 5 est fermé faute de personnels soignants ; les urgences dans notre académie ne peuvent pas assurer un service normal... Les soignant-es, épuisé-es, mal payé-es, accusé-es, après avoir été applaudi-es, d'irresponsabilité pour leur imposer l'obligation vaccinale craquent. Comment s'étonner que ces métiers n'attirent plus. Dans l'éducation nationale, la dégradation des conditions de travail et de nos rémunérations, la perte du sens de nos métiers, le mépris et l'autoritarisme, la gestion inhumaine que nombre de TZR et contractuel·les connaissent, les précarités imposées aux AESH conduisent malheureusement à une augmentation des postes non pourvus par les concours, à des BMP vacants dans les établissements, à un turn over de plus en plus importants du fait des démissions et à un manque criant de près de 400 AESH (10% des postes) en ce mois de novembre.

La seule réponse de notre ministre à ce besoin de revalorisation tient dans les 75 millions d'euros de crédits rendus par notre ministre à Bercy.

Que dire des propos du Président de la République qu'il a prononcés le 12 octobre dernier « On a ces dernières années sous investi en éducation, formation, enseignement supérieur et la recherche », oubliant juste de préciser qu'il en porte l'entière responsabilité ! Le sous-investissement est réel ; dans notre académie, ce sont plus de 250 postes qui ont été supprimés depuis 2018 alors que nous avons accueilli 6000 élèves en plus. Concrètement, cela veut dire des classes surchargées, une offre de formation qui se réduit et aucun moyen réellement dégagé pour faire face aux conséquences pédagogiques de la crise sanitaire.



Le gouvernement a sciemment organisé la dégradation de nos conditions de travail et, pour faire passer sa politique, cherche à délégitimer nos professions avec les propos du ministre de l'Éducation nationale sur la « culture woke » qui aurait gangrené le monde de l'éducation, et les menaces qu'il a énoncées à l'égard d'une partie des personnels qui, selon lui, ne respecteraient pas les valeurs de la République, après les propos de la ministre de l'Enseignement supérieur sur « l'islamo gauchisme » à l'Université, et enfin le dossier du *Figaro Magazine* où la présidente du conseil supérieur des programmes appelle clairement à surveiller les enseignant-es, ce qui revient à les présumer coupables ! La lutte contre les discriminations est pourtant une des missions des personnels de l'éducation nationale. Faire de la lutte contre le racisme, le sexisme ou l'homophobie une faute commise par les personnels, est un comble.

Depuis maintenant plusieurs mois, le glissement du débat public et du gouvernement vers l'extrême droite se fait toujours plus visible. De Gérald Darmanin à Jean-Michel Blanquer, les attaques à caractère réactionnaire du gouvernement dans la période se font toujours omniprésentes. Face à la conscience aiguë, notamment de la jeunesse des inégalités et discriminations à l'œuvre dans la société, Jean-Michel Blanquer met toute son énergie à faire comme si celles et ceux qui les dénoncent étaient des « ennemis de la République. » Jean-Michel Blanquer ne cesse d'insulter ses personnels, sans qu'aucun membre du gouvernement ne s'en émeuve. Le Président de la République doit prendre ses responsabilités et mettre fin à ses fonctions.

La politique autoritaire du gouvernement en matière d'éducation se poursuit, avec une contractualisation verticale qui ne cache même plus l'autoritarisme à tous les niveaux de notre administration. Qu'il s'agisse de la mise en œuvre de « l'autoévaluation » des établissements, emblématique de la volonté politique de renvoyer à l'échelon local la responsabilité des échecs du système tout en imposant tous les outils du Nouveau Management Public ou des PLE, tentative de mise sous tutelle des enseignants, et dont le rejet massif et unanime par les équipes est un désaveu cinglant pour tous les promoteurs de cet outil, parmi lesquels il est malheureux de trouver des organisations syndicales, c'est le bilan d'une politique en matière d'éducation et de service public qui se dessine, et c'est peu dire qu'il n'est pas positif.

Le rectorat a annoncé ce 15 novembre une réflexion sur la mixité sociale dans notre académie. Cette politique devrait reprendre des dispositifs inefficaces et discriminatoires comme les internats d'excellence, les cordées de la réussite, aggravant toujours plus les conditions d'étude et de travail dans les collèges et lycées les plus défavorisés et sans aucune réflexion sur la carte scolaire et les moyens nécessaires à la prise en charge des élèves en difficultés alors que les effectifs en collège explosent et qu'aucun moyen n'est octroyé pour diminuer les effectifs par classe et pour mener une vraie politique d'inclusion des élèves. Le ministère annonce, sans aucune consultation des personnels, la création d'une section internationale dans un des collèges REP+ de la cité éducative de Grenoble/Échirolles, alors que les moyens y font cruellement défaut.

Cette politique s'exprime dans les postes POP créés à l'occasion du mouvement interacadémique. Cet acronyme a beau être sympathique, ce mouvement est une véritable usine à gaz qui n'est pas sans rappeler le mouvement sur postes ÉCLAIR, mis en place par le ministre Chatel dans les années 2010 et qui avait été un échec total. Le mouvement « POP » se met en place à la hâte, sans réflexion approfondie et sans concertation, pour répondre aux conclusions du Grenelle qui impose le développement des postes à profil. Ce sont les services déconcentrés qui ont la main pour définir la liste des postes à profil et les chefs d'établissement qui choisiront les personnels.

Le gouvernement passe aujourd'hui encore un cap dans la destruction du service public d'Éducation en s'appuyant toujours sur l'enseignement privé, en cherchant toujours plus à museler la parole des personnels dans les conseils d'administration, en dynamitant le bac comme examen national, en imposant une gestion autoritaire des personnels.

L'allocation d'Emmanuel Macron a lancé le début de la véritable campagne électorale. Le SNES et la FSU doivent y prendre toute leur place pour populariser et défendre un autre projet pour l'École, les services publics et la société. Les congrès de la FSU, puis du SNES doivent être des temps forts pour diffuser notre projet pour le second degré et l'École à la profession et dans la société. Il est indispensable que les collègues s'emparent de ces questions et participent activement à ces rendez-vous majeurs.

Action

La CA académique soutient l'appel à la manifestation nationale des retraité-es le 2 décembre à Paris à l'initiative « du groupe des 9 » pour l'augmentation des pensions et leur indexation sur le salaire moyen, pour la défense du système de santé et la création d'un grand service public de l'autonomie, pour la défense et le développement des services publics de proximité.

Dans l'optique de construire une mobilisation forte en janvier, il est indispensable d'organiser des HMIS sur plusieurs thèmes dans les établissements (conditions de travail, temps de travail, précarité, moyens, contractualisation, bilan du bac-3/bac+3, salaires, protections sociales et retraites...). Les sections académique et départementales mettront en ligne les ressources à destination des S1 pour animer ces réunions.

Le SNES-FSU doit mettre en débat dans les établissements la question de l'action (actions locales coordonnées, interpellations des médias, grève fonction publique...).

Dans tous les cas, une action forte est nécessaire pour la défense des services publics et la reconnaissance de nos métiers en janvier, passant par la fin de la précarité dans la Fonction publique, une réduction des effectifs, de notre temps de travail, et une hausse des salaires et des pensions, à construire et mettre maintenant dans le paysage.

Adoptée à l'unanimité des présent-es (21)

Violences faites aux femmes, l'éducation nationale n'est pas épargnée



À la veille de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, force est de constater que ni les employeurs publics ni les employeurs privés ne prennent toutes les mesures nécessaires (moyens budgétaires, structurels et humains) pour prévenir, lutter et faire cesser les violences faites aux femmes sur le lieu de travail. Selon les résultats d'une enquête de l'Institut national d'études démographiques (INED) publiée en 2020, 16,5 % des femmes fonctionnaires sont victimes de violences au travail. La Fonction publique ne garantit pas une protection contre la violence au travail pour les femmes ; loin s'en faut. Par ailleurs, les hiérarchies sont surreprésentées parmi les agresseurs. Cette étude pointe encore qu'il est difficile pour une femme qui subit des violences dans son travail d'interpeller son employeur et d'obtenir de sa part les mesures qui devraient immédiatement s'imposer.

Depuis la signature de l'accord égalité professionnelle de la Fonction publique signé en novembre 2018, chaque ministère doit déployer un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes.

Trois ans après, l'Éducation nationale n'a toujours pas rendu les arbitrages nécessaires à la mise en œuvre d'un dispositif national. Le plan national d'action 2021-2023 pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes attribue un rôle prépondérant aux personnels médico-sociaux pour accompagner les victimes. Pourtant il y a une pénurie d'Assistant-es sociales et de médecin de prévention (un médecin de prévention pour vingt-mille agent-es), mais aussi des suppressions de postes toujours plus importantes chez les personnels administratifs, sociaux et de santé.

L'Éducation nationale ne se donne pas les moyens de lutter sérieusement contre les violences faites aux femmes. Son inaction conduit les victimes à avoir recours à des arrêts maladie ou à demander leur mutation afin de ne plus côtoyer leur agresseur, d'autres finissent par quitter l'Éducation nationale.

Il est nécessaire et urgent de libérer la parole des victimes pour briser ce mécanisme d'oppression des femmes, qui les maintient dans une situation qui produit des inégalités au travail : salaires moins élevés que leurs collègues masculins, temps incomplets imposés dans les métiers majoritairement occupés par des femmes, recours au temps partiel plus fréquent afin d'assumer davantage de travail dans la sphère domestique, pensions plus faibles...

Le SNES-FSU revendique le renforcement et le développement de la formation de tous les professionnels et des équipes pluridisciplinaires permettant le repérage de ces situations, en particulier par le renforcement des moyens dédiés au service social et à la consultation des infirmier-es dans les établissements scolaires.

Des procédures rigoureuses et claires doivent être déployées pour que chaque parole libérée puisse trouver écho dans les actes. Le rectorat doit associer les membres du CHSCT A à l'élaboration de ces procédures.

La FSU exige le déploiement à l'École d'une campagne de sensibilisation à ces violences à destination des élèves.

Prévenir les violences, c'est aussi éduquer à l'École de l'égalité : l'éducation à la santé, à la vie sexuelle et affective doit devenir enfin effective.

Le rectorat a présenté une feuille de route floue, sans réelles actions et sans moyens autres que de la communication, pour l'égalité. Le bilan social de l'académie montre les profondes inégalités à tous les niveaux de notre académie : inégalités hommes/femmes sur les affectations des cadres (chefs d'établissement, nomination des IPR), précarité des professions en grande majorité féminisée comme les AESH. Les élu-es de la FSU ont exigé que le plan d'action égalité professionnelle soit l'objet de discussions dans toutes ses dimensions et que l'administration s'engage réellement pour lutter contre les violences faites aux femmes et contre les inégalités dont elles sont victimes.

Le SNES-FSU appelle à se mobiliser dans le cadre des journées du 20 et du 25 novembre.

Précarité, norme de la Fonction publique ?

Le gouvernement ne s'en cache pas, les contractuel·les dans la Fonction publique ont augmenté significativement, principalement dans l'Éducation nationale, avec le recrutement massif d'AESH, conduisant à une augmentation de plus de 5 % des contractuel·les dans la Fonction publique. Il n'y a pas eu besoin de la loi de Transformation de la Fonction publique pour que cette dérive s'accroisse.

Contrat vs. statut

Avec le refus de la création d'un corps de catégorie B pour les AESH ou d'ouvrir des discussions sur les AED (quel avenir après leurs 6 années de contractuel·les ?), le Ministère n'offre que la précarité comme perspective à une part importante des personnels de nos établissements. Cette explication, distillée dans la presse pour expliquer l'explosion du nombre de non-titulaires dans l'Éducation nationale, cache une politique qui n'envisage que la contractualisation comme gestion des ressources humaines.

Cette rentrée et le sort fait aux TZR ont souligné la gestion humaine au sein de notre académie. Le rectorat n'envisage maintenant officiellement le remplacement et les ajustements des postes pendant les vacances qu'avec les contractuel·les, les affectant en priorité, avant les TZR, pour garder en réserve les TZR. Malheureusement pour le rectorat, les contractuel·les sont finalement moins dociles que les titulaires dans leur affectation, avec le refus de prendre des postes sur 2 ou établissements, avec des temps de trajet infernaux. Certains cadres académiques en arrivent même à se plaindre de cette « négociation » entre les services de la Division des personnels enseignants (DPE) et les contractuel·les. Et quand la discussion en vient aux conditions de travail, aux salaires indécentes, aux coûts non pris en charge des déplacements... menant souvent à des situations où les contractuel·les dépensent plus pour aller travailler qu'ils ou elles ne gagnent, les échanges s'arrêtent, sans aucune prise en compte de ces situations.

Des démissions en pagaille

Comment alors interpréter le nombre croissant de démissions qui a plus que doublé ces dernières années ? Il y a certes un épuisement professionnel, une perte de sens de nos métiers qui poussent les titulaires à se reconvertir. Mais la masse de ces démissions concernent les stagiaires et jeunes enseignant·es, CPE et PsyEN, qui, désabusé·es déjà par leur formation, se retrouvent mis dans des situations précaires lors de leur première affectation, sans aucune véritable politique sociale et de logement pour ces personnels adaptée à leur situation. La seule réponse de l'administration, quand ces questions d'une nécessaire revalorisation et prime pour le logement sont abordées dans notre académie, est de chercher des dispositifs sparadraps (logements de fonction vacants, etc.).

CDD, norme de la première expérience dans la Fonction publique

Une enquête du Céreq (établissement public sous tutelle du ministère chargé de l'éducation et du ministère chargé du travail et de l'emploi) sur la Génération 2010 montre que la Fonction publique a représenté une opportunité d'emploi pour 27 % des jeunes en début de vie active. Pour la moitié d'entre eux, l'emploi public aura prédominé au cours de leurs sept premières années de vie professionnelle. La première expérience dans le secteur est à 80 % sur CDD, devenu la norme des premières embauches, comme dans le privé. Certes, ces chiffres sont à nuancer en fonction des versants de la Fonction publique et l'éducation nationale ouvre toujours les concours de recrutement. Mais, alors que l'administration constate que les concours ne font pas le plein, le gouvernement fait le choix de généraliser le CDD comme norme pour les futur·es enseignant·es, CPE et PsyEN, avec la destruction de la formation initiale au profit d'une formation sur l'année de Master 2 où l'actuel stage en responsabilité se fera en tant que contractuel·le et non comme fonctionnaire stagiaire... Tout pour alimenter un vivier de contractuel·les et fermer peu à peu les concours, ainsi que nous le connaissons dans certaines disciplines comme la technologie en collège.

La précarisation de la Fonction publique se met en place à bas bruits : le gouvernement organise sciemment la crise de recrutement avec la casse des statuts et imposant la précarité et la contractualisation.

La lutte contre la contractualisation doit être au centre de nos actions car c'est bien notre conception des services publics qui est attaquée. Il est urgent de revendiquer un plan massif de titularisation et que cesse cette politique de casse de nos statuts.

François Lecointe

Blanquer, la République... Et nous ?

Ne nous trompons pas sur les intentions de Blanquer : ses propos sur « les enseignants » et « les valeurs de la République » n'avaient pas pour but de lancer un débat sur ces dernières et sur le positionnement des enseignant-es envers elles. Il s'agissait surtout d'une menace très claire envers toute dissidence. Après les sanctions disciplinaires subies par plusieurs collègues ces dernières années, il s'agit de faire planer la peur sur les personnels, militant-es en premier lieu, pour faire taire toute contestation, et préparer les prochaines formes et vagues de répression. Il est dommage d'ailleurs que le communiqué de la FSU nationale ait oublié encore une fois ce point essentiel. La question de « nos valeurs » ne manque cependant pas d'intérêt, au moment où la remise en cause globale et forcée de notre système éducatif par Blanquer repose de fait celle du sens de nos métiers et de l'école. Alors, pour reprendre la formule problématique du communiqué FSU : n'avons-nous vraiment pas de problème avec les valeurs républicaines ?

Petit rappel historique, faut bien...

Parce que cette république n'est pas celle de notre camp social. Elle ne l'a jamais été, et certainement pas à la fondation de l'école gratuite, laïque et obligatoire par les lois Ferry de 1881-1882. Il s'agit alors bien, en partie, de combattre, par l'éducation, les valeurs monarchiques et le poids de l'Église pour fonder une unité républicaine. Mais pas en faveur du peuple dont la dernière grande révolte, celle de la Commune, vient d'être écrasée sauvagement à peine 12 ans auparavant par ces mêmes républicains. Il s'agit surtout de pouvoir fournir au patronat une main d'œuvre dont il a besoin, et qu'elle soit davantage qualifiée dans le cadre de l'industrialisation du pays. Et aux généraux, des soldats disciplinés et cadrés en amont. Point de volonté émancipatrice là-dedans, encore moins d'égalitariste bien sûr, ni au niveau social ni au niveau des sexes.

Une république sexiste, raciste, oppressive

Jules Ferry n'a pas été que ministre de l'éducation. Il fut aussi le ministre des colonies qui imposa la conquête sanglante de « l'Indochine ». Il assume alors un racisme qui lui permet de légitimer la domination des Européens (qualifiés de « races supérieures ») sur les « races inférieures ». Ce racisme colonialiste a nourri profondément l'école, ses formes, ses programmes. Et ce n'est pas avec l'installation de la IV^{ème} République, qui ne vivra (et mourra) que dans les guerres coloniales, que ce caractère aurait pu changer. Le poids actuel de l'islamophobie dans le discours des dominant-es (Blanquer notamment), la méfiance envers les quartiers populaires sont des manifestations actualisées de ce trait colonialiste fondamentalement « républicain ». En termes de lutte des classes, ou de maintien de la domination masculine, cette lecture nous emmènerait à la même conclusion. Cette République dont nous devrions nous prévaloir n'est pas la nôtre. Pas plus que son école. Et si nous arrivons parfois à y faire avancer un peu d'émancipation, de progrès social ou de « liberté/égalité/fraternité », c'est toujours en nous affrontant à celles et ceux qui l'incarnent.

Oser un projet radical de transformation sociale !

Aujourd'hui, le modèle républicain vaguement démocratique et social issu de la Résistance est à l'agonie. L'école libérale s'impose, tandis que l'État plonge dans un autoritarisme dont on n'ose prévoir jusqu'où il nous mènera. Alors pourquoi faire mine de défendre les valeurs de cette République ? Notre projet syndical ne doit-il pas faire preuve d'audace, prendre le contre-pied, proposer des changements économiques et sociaux radicaux aptes à rendre l'espoir en une société vraiment meilleure ? Faut-il par exemple continuer à défendre un bac moribond, ce symbole de la méritocratie sélective, sous prétexte que le modèle libéral est pire encore ? Ou bien élaborer et défendre un projet qui offre une même proposition scolaire (et de formation toute la vie) à chacun-e, sans filières au lycée, sans discipline autoritaire pour apprendre à obéir au maître, sans orientation pré-patronale ? Bref, sans négliger les luttes pour défendre nos droits face aux réformes libérales, proposer syndicalement un avenir novateur, un futur désirable.

Les CPE, éternel·les oublié·es ?

C'est avec grande déception et colère que nous apprenons que le rectorat sursoit encore une fois à ses engagements auprès de notre catégorie.

Alors que nous savons toutes et tous que notre profession souffre particulièrement en ces temps difficiles, le rectorat tergiverse et louvoie depuis de nombreuses années sur la mise en place de l'accompagnement des collègues en souffrance.

Au SNES-FSU, nous voudrions déjà qu'au minimum des principes de simple écoute des collègues s'appliquent. Et même cela en 2021 ce n'est pas acté.... Combien de collègues se sentent seul·les et pas soutenu·es ? Trop, cela suffit.

Une pétition intersyndicale en ligne dont le SNES-FSU est partie prenante demande au rectorat de réunir enfin le groupe de travail qualité de vie au travail. Nous comptons sur vous pour la soutenir !

Fanny Valla

NB : le rectorat annonce enfin la tenue du GT le 2 décembre, en espérant qu'il n'y ait pas encore un nouveau report !

Pétition intersyndicale à signer sur grenoble.snes.edu/les-cpe-eternel-les-oublie-es.html



Les conditions de travail et la santé des personnels sont sensées être les priorités de notre administration

Notre académie a hélas été, ces dernières années, touchée par des situations dramatiques de CPE.

Les différents recteurs qui se sont succédés se sont engagés à considérer la situation des CPE comme prioritaire. À cette fin, un groupe de travail qualité de vie au travail (QVT) a été créé et devait se réunir très régulièrement. Mais il n'y a eu que 3 rencontres en 5 ans.

Pour mémoire, l'année scolaire dernière, malgré les demandes des organisations syndicales, ce groupe de travail n'a été réuni que le 09 juillet. Suite à la colère des organisations syndicales, Madame la secrétaire générale avait assuré qu'une planification annuelle serait en place pour cette rentrée scolaire.

En ce début d'année, le groupe de travail « QVT » dont les objectifs sont de créer des outils de médiation et de faire progresser l'accompagnement des CPE en souffrance est une nouvelle fois reporté. Le groupe de travail devait se réunir en septembre avant d'être reporté au 19 octobre. Il vient à nouveau d'être reporté à une date ultérieure...

Nous ne pouvons nous satisfaire de bricolages internes au coup par coup pour venir en aide à nos collègues en souffrance. Nous avons besoin d'un véritable travail, régulier et en concertation, pour construire un accompagnement digne de ce nom aux CPE dans la détresse.

ÇA SUFFIT !!!!

Nous exigeons la programmation urgente du groupe de travail QVT.

La souffrance des collègues ne peut plus attendre !

Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel : conséquences pour l'orientation

Le SNES-FSU a été reçu en audience par Monsieur Flammier, DRAIO mercredi 8 septembre. Étaient présents pour le SNES-FSU : Frédérique Pénavaire pour l'académie de Grenoble, et Roland Gayet pour l'académie de Lyon.

L'objet de l'audience portait sur les conséquences de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018 (fonctionnement des ex dronisep, agence orientation, et organismes mandatés par la région).

Les ex dronisep

Suite au démantèlement de l'ONISEP, au lieu des 36 collègues, il n'y en a plus que 10 répartis sur les 3 sites (2 sur Clermont, 4 sur Grenoble, 4 sur Lyon). Bref, des effectifs région académique divisés par 3.

S'agissant des personnels, si certains ont intégré la DRAIO, que d'autres sont partis en retraite, il y a toujours un ou deux collègues dont la situation n'est pas réglée, alors même que la période des deux ans permettant les reconversions se termine le 1er janvier 2022.

Les ex dronisep, nommées directions territoriales, sont organisées en 3 pôles : Clermont est chargé du décrochage et de la persévérance scolaire ; Grenoble de l'affectation (affelnet, parcoursup, et des parcours bac -3 bac + 3) ; et Lyon de la pédagogie de l'orientation.

L'agence orientation

Elle a pour mission l'organisation des forums, ainsi que la réalisation et la diffusion de la documentation régionale sur les métiers et les formations.

LA FSU n'est présente dans aucune des instances de cette agence, ce qui est un réel problème. Le rectorat et l'agence ont réussi à travailler ensemble notamment pour la réalisation des guides d'information.

Nous avons redit que ces brochures avaient le mérite d'exister (certaines régions n'en font plus), mais qu'en revanche le contenu était très difficile à utiliser.

Les organismes mandatés

Lors du premier appel à projet en juin 2019, 14 organismes avaient été mandatés pour intervenir, mais le DRAIO en avait validé seulement 9 pour l'intervention dans les EPLE publics. Un nouvel appel à projet a été réalisé en juin dernier. Une nouvelle liste d'organismes mandatés par la région, et validés par le DRAIO sera donc diffusée prochainement aux chefs d'établissement et au CIO.

Cette liste limite donc les possibilités d'intervention dans les établissements concernant l'information régionale sur les métiers et la formation. Il ne faut donc pas hésiter à la faire connaître aux chefs d'établissement. Nous avons redit au DRAIO la nécessité de bien la renvoyer régulièrement aux EPLE.

Pour résumer, 14 organismes pour plus de 650000 élèves dans les collèges, et lycées, publics et privés de la région académique, voilà à quoi se réduit la prétendue compétence de la région en matière d'information !

Ah, oui et n'oublions pas le bus de l'orientation, dont nous avons dénoncé le fonctionnement : pas de coordination des interventions avec les établissements et les CIO, et peu d'intérêt pour les élèves au vu des remontées de terrain des collègues.

*Frédérique Pénavaire et Roland Gayet
Pour le SNES-FSU de Grenoble et Lyon*

Stage syndical PsyEN le mercredi 15 décembre

Rentrée dans les CIO, obligation vaccinale, réforme du lycée, obligation de formation, code de déontologie... que disent les textes? Quelle application sur le terrain? Quelles conséquences pour le personnel ?

**Le SNES-FSU organise un stage syndical à destination des PsyEn
de 9h30 à 16h à la bourse du travail de Grenoble.**

TZR : bouche-trous

Suite à la parution, fin août, de la circulaire de gestion des affectations et des conditions d'exercice des TZR, qui entérine une modalité d'affectation « transitoire en période de rentrée » de collègues TZR dans l'attente du recrutement de collègues contractuels et la publication sur le site de l'académie d'une liste de poste à pourvoir de 350 BMP, le SNES-FSU a rédigé une lettre ouverte à la rectrice et demandé en urgence cette audience.

Le SNES-FSU a été reçu le vendredi 8 octobre par Mme Jannick Chrétien, secrétaire générale de l'académie, M. Fabien Jaillet, secrétaire adjoint-DRH, M. Laurent Villerot, chef de la DPE et un IA-IPR.

Les problèmes liés aux affectations des TZR

Nous avons demandé des explications sur les modalités d'affectation des TZR en cette rentrée 2021 et dénoncé les conséquences des affectations « transitoires ».

Mme Chrétien nous a expliqué leur « stratégie » cette année : affecter un maximum de TZR à l'année dès le mois de juillet, puis pour les supports (nombreux !) de petites quotités restant vacants à la rentrée, les gestionnaires de la DPE ont reçu pour consigne d'installer des TZR en attendant de recruter des collègues contractuels. Mr Villerot a ainsi précisé que 60 TZR avaient été affectés provisoirement dont 52 ont été reconduits jusqu'au 22 octobre (début des vacances d'automne). Il a expliqué ensuite que le travail d'affectation des TZR et des contractuels se fait « dans la dentelle » afin d' « optimiser » le remplacement.

En réponse à la colère des collègues TZR, Mme Chrétien et M. Jaillet évoquent seulement un défaut de communication par manque de temps et de mise « sous pression » des services et proposent pour régler cela l'année prochaine un « webinaire » à destination des TZR pour mieux leur expliquer les modalités de leur affectation ! Proposition qui montre bien à quel point ils ne prennent pas ou ne veulent pas prendre la mesure de la dégradation du remplacement dans l'académie et des conditions d'exercice des collègues TZR !

Nous demandons ensuite jusqu'à quand un TZR pourra être prolongé en attente du recrutement d'un contractuel, puisqu'il était indiqué la date du 24 septembre dans la circulaire et que la majorité a déjà été prolongée jusqu'au 22 octobre.

Mme Chrétien nous répond qu'ils ne vont pas « jouer à cela très longtemps », sans davantage de précision, et nous avons compris, au cours des divers échanges tout au long de l'audience, que si un contractuel venait à se présenter sur un des postes publiés et affecté à un TZR alors ils pourraient enlever le TZR pour l'affecter ailleurs !

Mme Chrétien nous a d'ailleurs avoué ne pas bien voir la différence entre un TZR qui est prolongé dans la cadre d'une affectation « transitoire » et un TZR qui effectue des remplacement de courte et moyenne durée ! Nous avons vivement contesté et lui avons expliqué que ce n'est pas du tout la même chose en terme de visibilité pour projeter, construire et programmer un enseignement pour les élèves, pour monter des projets ou encore accepter ou non la fonction de professeur principal.

Nous avons ensuite dénoncé la proposition qui a été faite à au moins deux collègues TZR d'allemand, par leur inspection, d'assurer un enseignement à distance hors zone limitrophe : Mme Chrétien nous assure que cela n'a été qu'une piste de travail évoquée lors d'une réunion et que si cela était à l'avenir vraiment envisagé nous en serions informés. Il s'agirait donc d'une initiative personnelle de l'inspection d'allemand !

Pour conclure sur les modalités d'affectations, nous avons rappelé que nos revendications ne visent en aucun cas à opposer les collègues contractuels et TZR entre eux mais que seule l'augmentation du nombre de TZR pourra permettre un remplacement de qualité pour les élèves et respectueux des conditions de travail des TZR, nous rappelons dans ce cadre qu'un TZR qui n'est pas affecté à son maxima de service est pour autant très utile dans l'établissement où il complète son service, en dédoublant des classes, en co-enseignant ou en assurant de l'aide aux devoirs ou du soutien aux élèves, que les heures qu'il effectue ne sont pas des heures perdues. Mme Chrétien a alors qualifié notre vision d' « utopiste » !

Enfin, nous avons dénoncé l'épuisement des collègues affectés loin de leur RAD, en zone limitrophe, et rappelé que les affectations devraient se faire uniquement dans la zone du TZR et que certaines situations doivent faire l'objet d'une attention particulière lors des affectations : les collègues sans véhicule personnel, les collègues avec des enfants en bas âge nécessitant un mode de garde qui n'est pas flexible à souhait et les collègues ayant des problèmes de santé.

de la République ?

Les problèmes du nombre d'heures figurant sur les arrêtés

Le problème est récurrent et nous le remontons chaque année : les heures supplémentaires n'apparaissent pas sur les arrêtés d'affectation et parfois des TZR cumulent un grand nombre d'heures supplémentaires ou sont considérés par le rectorat comme n'étant pas affectés à leur maxima de service et se voient confier un troisième remplacement ! M. Jaillot nous indique que cela est lié à une difficulté technique du module SUPLEE utilisé par les chefs d'établissement et nous informe qu'une plaquette à destination des chefs d'établissement est en cours de réalisation et que la procédure pour déclarer les heures supplémentaires leur sera indiquée.

Les arrêtés anti-datés

Le problème est également récurrent : M. Villerot nous assure qu'il n'y a pas de volonté de priver certains TZR de leur ISSR et que la procédure pour établir des arrêtés aux bonnes dates a bien été communiquée dans ses services. Il faut donc faire remonter toutes les situations individuelles pour correction en cas de problème !

Les problèmes de communication avec les services du rectorat

Nous avons également rappelé que les problèmes de communication avec les services de la DPE persistent : de nombreux collègues, TZR ou non, restent sans réponse à leurs mails, sans même un accusé de réception. Si nous sommes conscients des difficultés liées au sous-effectif dans les services du rectorat, cela reste problématique pour les collègues, d'autant plus quand les demandes portent sur des éléments financiers à régulariser. M. Jaillot nous assure que les gestionnaires font du mieux possible et pense que la mise en place du service de RH de proximité devrait améliorer la situation dans les années à venir.

En conclusion, nous constatons une fois de plus que le rectorat est toujours à la recherche de la solution miracle qui permettrait de pourvoir 100 % des remplacements sans remettre en question la cause du problème : le manque de moyens ! Trop de postes restent vacants, les classes sont trop chargées et épuisent les collègues et il n'y a pas assez de TZR ! Dans cette logique d'optimisation du remplacement à moyen constant, les conditions d'exercice des collègues ne peuvent que se dégrader. Il est donc plus que jamais nécessaire de continuer à se mobiliser pour exiger une augmentation des moyens pour le service public d'Éducation : des créations de postes et une revalorisation conséquente pour enrayer la crise de recrutement !

Camille Vittoz

Mouvement interacadémique 2022 : opacité et arbitraire

Le mouvement interacadémique se déroule en ce moment et les confirmations de saisie des vœux sont à envoyer sous forme dématérialisée via l'outil Valere, accompagnées des pièces justificatives jusqu'au 7 décembre 2021. Pendant toute la période de la saisie des vœux, le SNES-FSU a assuré des permanences et des réunions afin d'aider les collègues, principalement les stagiaires.

SNES-FSU Grenoble
6, avenue Marie Reynoard
38100 Grenoble

Tél. : 04.76.62.83.30
Mél : s3gre@snes.edu

Site internet :
grenoble.snes.edu

www.facebook.com/
SNESFSUGrenoble/

Le suivi ne s'arrête pas là et les élu-es du SNES-FSU vont vérifier les dossiers transmis afin d'accompagner les collègues dans leurs éventuelles réclamations sur le barèmage de leurs vœux pendant le mois de janvier.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur grenoble.snes.edu

Cette année des nouveautés vont toujours plus loin dans l'opacité et l'arbitraire. Ainsi, en répondant à une commande du ministre et passant en force, sans tenir compte de l'avis des représentant-es des personnels, la DGRH met en place, en plus du mouvement général et du mouvement sur postes spécifiques, un mouvement sur postes à profil (POP) hors barème qui contourne les règles du mouvement et qui n'est pas sans rappeler les postes ÉCLAIR, mise en oeuvre par le ministre Chatel, à un moment où l'actuel ministre était DGESCO !

Cerise sur le gâteau, le ministère supprime la bonification pour parent isolé-e qui concernait essentiellement les femmes dans des situations familiales précaires. Un bel exemple d'une gestion humaine !



**Formation syndicale,
un droit qui ne s'use...
que si l'on ne s'en sert pas !**

Le SNES, pour agir ensemble

Stages syndicaux du SNES-FSU de Grenoble

S'informer pour agir

Stage « Compétences »

Mardi 11 janvier - Grenoble, 38

Jeudi 20 janvier - Annecy, 74

Jeudi 27 janvier - Chambéry, 73

Mardi 8 février - Valence, 26

Stage « Réformes du lycée et du bac : bilans et perspectives »

Mardi 25 janvier - Grenoble, 38

Mardi 26 mars - Annecy, 74

Stage Contractuel·les

Mardi 22 mars - Grenoble



Sans oublier dans les départements :

- les stages « Dotation globale » le 17 janvier (26/07), le 27 janvier (38) ;

- stage « enseignement hybride », le 3 mars (38) ;

- et tous les autres rendez-vous.

Chaque agent·e, qu'il/elle soit titulaire, contractuel·le, AED, AESH... a le droit à 12 jours d'absence pour congé syndical de droit (c'est-à-dire rémunérés) s'il/elle effectue la demande auprès de l'administration un mois avant.

Pour les modalités : <https://grenoble.snes.edu/-stages-de-formation-.html>

Ce calendrier n'est pas exhaustif et reste informatif.

Pensez à consulter régulièrement le site du SNES Grenoble

<https://grenoble.snes.edu/-stages-de-formation-.html> et à suivre les méls d'information de votre section départementale et de la section académique du SNES-FSU.

Pensez à signaler votre participation le plus tôt possible en vous inscrivant sur <https://grenoble.snes.edu>, puis Stages syndicaux 2021-2022 : s'informer pour agir

En raison de la situation sanitaire, l'inscription est obligatoire.

Si nous espérons pouvoir assurer les stages en présentiel, des stages pourront cependant avoir lieu en visio.

À noter dans vos tablettes : congrès du SNES-FSU

C'est pendant cette année scolaire que vont se dérouler nos congrès académique et national. Beaucoup de débats à mener, pour affiner nos revendications pour l'École, en lien étroit avec le modèle social que nous voulons défendre.

Nous nous retrouverons en **conseil syndical académique le mardi 15 mars 2022**, en commissions par thème pour pointer les enjeux, et en **congrès académique les jeudi 7 et vendredi 8 avril** pour affiner et trancher les positions qui seront portées par la délégation académique au congrès national, à Montpellier, en mai.